



## CHARTRE LOBBYING RESPONSABLE

### Résumé pour la Filiale / Site :

- > Le lobbying (représentation d'intérêts en français) désigne toute action de promotion ou de défense des intérêts de la société par l'un des représentants d'intérêts de la société auprès d'acteurs institutionnels.
- > La société Aubert & Duval contribue au débat public dans un esprit de dialogue constructif et de coopération avec les parties prenantes institutionnelles concernées, notamment la Commission européenne, les membres de gouvernements, les parlementaires, les administrations centrales et collectivités territoriales.
- > L'intervention d'Aubert & Duval dans la sphère publique s'inscrit dans une démarche éthique responsable, développée dans cette charte.
- > Cette charte est applicable à l'ensemble des personnes exerçant des activités de représentation d'intérêts auprès de décideurs publics pour le compte d'A&D, qu'ils soient collaborateurs ou tiers mandatés par la société.
- > Au sein de la Société, les activités de représentation d'intérêt sont placées sous la responsabilité de la Direction du Développement des filières d'avenir et de la stratégie.

**Mots-clefs** : Lobbying, Responsable, Ethique, RSE, HATVP

**Rédacteur** : Responsable Ethique & Compliance

**Propriétaire** : Responsable des affaires publiques

**Validation** : Direction du Développement des filières d'avenir et de la stratégie

**Suivi des versions** : V2 du 13/09/2024



# SOMMAIRE

1. Engagements d'A&D .....	3
2. Modalités de mise en œuvre .....	4



# 1. Engagements d'A&D

## 1.1 Cadre juridique

La représentation d'intérêts auprès des autorités, couramment appelée *lobbying*, est encadrée par des lois et réglementations propres aux différents États et organismes internationaux.

A ce titre, Aubert & Duval s'engage à respecter les lois en vigueur, notamment en France la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique et la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique. Dans ce cadre, Aubert & Duval déclare ses activités de représentation d'intérêts en France via le répertoire en ligne mis en place par la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP).

## 1.2 Intégrité

Aubert & Duval considère que la transparence est essentielle pour construire des relations de confiance avec ses parties prenantes. La Société s'engage donc à exercer son activité de représentation d'intérêt avec transparence, intégrité et fiabilité, notamment :

- en permettant l'identification de toute démarche de *lobbying* : les collaborateurs de la Société et, le cas échéant, les prestataires externes de représentation d'intérêt, doivent clairement indiquer qu'ils mènent une démarche au nom de la Société lorsqu'ils s'entretiennent avec les parties prenantes dans le cadre d'une action de représentation d'intérêt ;
- en garantissant la fiabilité des informations communiquées aux autorités publiques, qui doivent être exactes, factuelles et actualisées ;
- en ne cherchant pas à obtenir des informations ou des décisions de manière déloyale ou en exerçant une quelconque pression ;
- en s'interdisant d'intervenir dans le fonctionnement ou le financement de la vie politique des pays dans lesquels la Société est présente, même dans les pays où ces financements sont autorisés et encadrés par la loi.

La Société respecte le droit de ses collaborateurs à s'investir à titre privé dans des activités politiques ou associatives. Les collaborateurs s'engagent à ce que leurs activités relevant de la sphère privée n'engagent et ne compromettent pas l'accomplissement de leurs missions, et ne portent pas atteinte à la réputation de la Société.

## 1.3 Soutien à la lutte contre le changement climatique

Concernant la lutte contre le changement climatique, Aubert & Duval reconnaît l'Accord de Paris comme une avancée majeure dans la lutte contre le réchauffement climatique et soutient les initiatives des États parties prenantes pour atteindre les objectifs



de cet accord. Par ailleurs, Aubert & Duval soutient le rôle de l'énergie nucléaire pour atteindre les objectifs de cet accord. Ces principes servent également de base à l'évaluation réalisée par Aubert & Duval des associations professionnelles dont il est membre.

## 2. Modalités de mise en œuvre

### 2.1 Gouvernance

Les activités de représentation d'intérêts d'Aubert & Duval sont placées sous l'égide de la Direction du Développement des filières d'avenir et de la stratégie. Cette direction coordonne les relations avec les pouvoirs publics internationaux, européens, français et locaux ainsi que les relations avec les fédérations professionnelles dont l'entreprise est membre. Les activités de représentation d'intérêts sont menées par le responsable des affaires publiques.

### 2.2 Exigence

Aubert & Duval s'attache à faire en sorte que les personnes en charge de la représentation d'intérêt disposent des compétences et reçoivent les informations nécessaires à l'exercice de leurs fonctions. Les prestataires externes auxquels pourrait faire appel la Société sont également tenus au respect de cette charte.

Dans le cadre de réunions et interactions avec des pouvoirs publics, les représentants d'intérêts et les collaborateurs d'Aubert & Duval sont tenus de porter des positions respectant la stratégie de la Société.

### 2.3 Système d'alerte

Aubert & Duval encourage en son sein une culture de dialogue et de transparence. Tout collaborateur ou prestataire externe désirant solliciter un avis, un conseil, ou signaler une difficulté ou un manquement, peut solliciter sa hiérarchie ou le responsable Éthique et Compliance de la Société. En complément de ce canal, Aubert & Duval a mis en place un dispositif d'alerte centralisé, sécurisé et garantissant la confidentialité, accessible en ligne sur l'intranet de la Société.

Enfin, un salarié ou tiers externe prestataire qui ne se conformerait pas à cette Charte s'exposerait à des sanctions disciplinaires ou contractuelles.

Cette Charte est également mise en ligne sur le site internet de la Société.

